

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-D026_2024-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

| NOMBRE DE MEMBRES | | | SEANCE du 12 avril 2024 |
|--|-------------|-------------------------------------|---|
| Afférent au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | |
| 15 | 15 | 12 + 2 | L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pouvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER Travaux divers de finition dans le cadre de la PMR |
| DATE DE CONVOCATION | | | |
| 02/04/2024 | | | |
| Date d'envoi au contrôle de légalité : | | | |
| 30 AVR. 2024 | | | |
| N° d'ordre de la délibération | | | |
| D 026_2024 | | | |
| | | | |

Considérant l'agenda d'accessibilité programmé
Considérant le règlement de la DETR au titre de l'année 2024

Sur proposition des membres de la Commission des travaux

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité,
Décident de faire réaliser les travaux de finition relatifs à l'accessibilité extérieure aux locaux communaux tels qu'ils peuvent se résumer :

| Bâtiments concernés | Type de travaux | Montant HT |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Agence postale | Accessibilité extérieure | 4 539.73 |
| Mairie | Reprise des ressauts | 760.69 |
| Petite salle des fêtes | Reprofilage | 984.35 |
| Eglise | Création d'une rampe d'accès | 4 869.08 |
| Ecole maternelle | Reprise de l'enrobé | 784.55 |
| Montant total des travaux HT | | 12 228.40 |
| TVA | | 2 445.68 |
| Montant total TTC | | 14 674.08 |

Mandatent le Maire pour solliciter les aides au titre de la DETR, pour présenter le dossier de demande de travaux à la DDT et à en poursuivre l'exécution

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.
Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

